

Délibération n° 9*Objet Subventions 2022**Date de convocation :**12 juillet 2022**Date d'affichage :**12 juillet 2022**Nombre de Conseillers en exercice :*

23

*Nombre de présents :*

19

*Nombre de votants :*

19

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)**

L'an deux mille vingt deux  
Le 19 juillet à 18 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Pauline SEILHAN, Flavie TAVARA, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoir :

Absents : M. Pierrick THOMAS, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Secrétaire de Séance : Mme Anne ARRESTIER

Monsieur le Maire propose, après avis de la commission associations, d'attribuer les subventions 2022 suivantes :

Association pour la Langue et la Culture Occitane	240 €
Association pour le don du sang	300 €
Club Bouliste de Lafrançaise	400 €
Club Bouliste de St Maurice	800 €
Club bouliste de Lunel	300 €
Club Question Pour Un Champion	100 €
FNACA	150 €
Lafrançaise Cantate	100 €
APE « école Jean BAYLET »	150 €
APEL « école Sainte Marie »	150 €
APE « école JB VER et DOLTO »	300 €
Sud Quercy Lafrançaise Omnisports	1 100 €
CANAL	500 €
Ass des piégeurs agréés du Tarn et Garonne	98 €
Le Comice Agricole Cantonal	500 €
Le Judo Gym Section Gym	4 000 €
Le Judo Gym Section Judo	800 €

Lafrançaise Arts et Musique	1 900 €
Lafrançaise Natation	1 300 €
Sporting Club de Lafrançaise	12 600 €
Tennis Club Lafrançaise	1 700 €
Moissac Cyclo Sport	150 €
Lafrançaise Tourisme et Animations	8 400 €
Trio Musique Découverte - TMD	2 000 €
Pêcheur du Bas-Quercy – AAPPMA-	300 €
La pais'annerie	1 500 €
Foyers Sociaux Educatifs FSE Collège A. PERBOSC	100 €
SCH sporting club Honor de cos	320 €
Asso. Sportive Collège A. Perbosc	100 €
Association Centre Ressource	500 €
Amicale Del Cantarel	100 €
Chasseurs Agrées – ACCA	200 €
Tremplin Santé	250 €
Cevennes'Up evenementiel	800 €
Bon'âne-venture	500 €
Prévention routière	250 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE les subventions ci-dessus d'un montant de 42 958 € avec une voix contre et une abstention pour la subvention concernant la FNACA.
- DIT que les crédits sont prévus au budget primitif au compte 6574.
- DIT que le versement des subventions interviendra sous réserve de la présentation des pièces administratives et des documents comptables de l'association.

- A D O P T É E -



Le Maire

Thierry DELBREIL